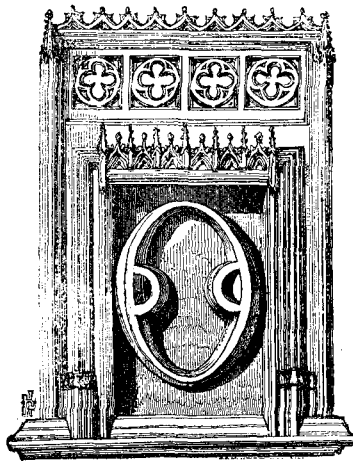


L'image de la noble châtelaine fût gravée, avec son épitaphe, sur une pierre tombale, aux armes d'Harcourt et de Thoire-Villars, remplacée aujourd'hui par un dallage vulgaire. Un cadre de pierre sculpté, élevé sur un pied-droit, orné d'une statuette reçut aussi, conformément aux intentions de la défunte, une inscription rappelant les principales charges imposées au chapitre de Saint-Jean, comme si elle se fût défiée de la mémoire des hommes et de la fragilité des documents conservés dans les archives capitulaires.



On voit toujours, contre le pilier qui sépare la chapelle de Sainte-Croix du chœur de la cathédrale, ce monument dont les riches ciselures et les moulures prismatiques accusent l'art ogival du xv^e siècle (1). Mais l'inscription a disparu depuis longtemps et c'est d'après Quincarnon que nous pouvons en reproduire ici le texte, qui est conforme, d'ailleurs, aux termes du testament d'Isabeau d'Harcourt :

« Cy devant gist Isabeau de Harcourt, relaissée de
 « feu Monseigneur Humbert de Thoire et de Villars,
 « dame de Rossillon, Riverie, Chastelneuf, Dargoyre
 « et du Boys, laquelle a ordonné dire ou faire dire, en

(1) Le dessin de ce cadre, reproduit ici, avait été donné par Leymarie dans *Lyon ancien et moderne*. (T. II, p. 227).